Zeitschrift: Revue Militaire Suisse

Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse

Band: 151 (2006)

Heft: 3

Artikel: Prise de position de la Société suisse des officiers : dans un futur

proche, quelle armée suisse, quelles structures et quel financement?

Partie 2

Autor: [s.n.]

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-346565

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 21.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch



Prise de position de la Société suisse des officiers

Dans un futur proche, quelle armée suisse, quelles structures et quel financement? (2)

La Société suisse des officiers a officiellement pris position sur les décisions prises par le Conseil fédéral le 11 mai 2005. Elle demande un processus de décision systématique en matière de politique de sécurité. Nous publions l'intégralité de cette prise de position et des postulats qu'elle contient 1.

2.3. La mission de défense

Dans le cadre des missions de l'armée «Sûreté sectorielle et défense», le Conseil fédéral déplace les priorités au profit des engagements de sûreté, en conformité avec l'évolution des menaces. La spécialisation des rôles au sein de l'armée garantit que la qualité et les effectifs des forces sont suffisants pour accomplir des engagements de sûreté (par exemple la protection des axes de circulation).

A court terme (dix ans), il est peu probable que des opérations de défense doivent être menées en réponse à une attaque militaire. Les forces qui sont exclusivement prévues pour la défense peuvent être, au vu de la situation militaire actuelle, momentanément réduites, sans que la sécurité du pays en soit affectée.

La clé de voûte de cette réduction des forces de défense à un noyau de compétence² est le concept de montée en puissance. Dans le règlement *Termino*- logie des règlements de conduite de l'armée, la montée en puissance est définie: «Adaptation de l'armée (par exemple modes opératoires, instruction, équipement et armement, effectifs) dépassant le cadre de la réserve activée, en cas d'émergence d'une menace concrète et sur la base de décisions politiques.»

Si la situation en matière de politique de sécurité se détériore fondamentalement, un processus de montée en puissance devrait être initié. Une condition indispensable dans ce contexte est le maintien et le développement de toutes les compétences-clés de l'armée par rapport à la défense, parce qu'il n'y aura pas assez de temps disponible pour acquérir à nouveau les compétences perdues.

La conception de l'Armée XXI part du principe de la montée en puissance, ce qui requiert la capacité de penser par variantes en matière de politique de sécurité et militaire. Le concept de la montée en puissance doit se baser sur la défense traditionnelle, dont résultent les prestations à remplir par l'armée, qui sont à leur tour déterminantes pour le choix des moyens adéquats par rapport à la conduite, aux troupes, à l'armement, à l'instruction et à la logistique. La même importance doit être attribuée aux deux facteurs que sont le temps et les finances.

Le concept de la montée en puissance est la clé de voûte de la crédibilité et de la capacité de l'armée à remplir la mission de défense. Dans l'Armée 95, toutes les questions non résolues ont été renvoyées à plus tard, donc à l'instruction en formation... Il faut absolument éviter que, dans l'Armée XXI, les problèmes non résolus soient déférés à la «montée en puissance».

Une difficulté particulière dans une situation de crise est l'acquisition d'armement, surtout pour un petit pays comme la Suisse, qui ne dispose presque plus d'une industrie d'armement. Dans ce facteur, les prévisions par rapport au temps né-

¹ Première partie, voir RMS, janvier-février 2006.

² Capacités et connaissances, savoir-faire, permettant de remplir une certaine tâche.



cessaire sont extrêmement difficiles et imprécises. Il est donc impératif que le noyau de la montée³ en puissance dispose d'une technologie de pointe.

Les politiciens ont la responsabilité de prendre à temps les décisions nécessaires. Pour cela, ils doivent disposer de bases décisionnelles exhaustives, analyser la situation dans l'optique de la politique de sécurité et en prendre conscience continuellement. Ils doivent donc se poser les mêmes questions que la SSO:

- 1. Quels sont les concepts de la montée en puissance concernant la mise sur pied des cadres et des troupes, l'emploi du temps, l'instruction, les conditions-cadres légales, les finances, les infrastructures, y compris les places d'armes et les aéroports, le *knowhow*, l'acquisition du matériel, etc.?
- 2. Quels sont les facteurs déterminants pour ces concepts et comment va-t-on garantir leur réalisation?
- 3. Est-ce que la réalisation de ces concepts par la politique future est réaliste?
- 4. Quel est le nombre minimum de formations pour garantir une montée en puissance?
- 5. Comment obtenir le personnel de carrière nécessaire pour l'instruction de sûreté sectorielle?
- 6. Comment maîtriser la période durant laquelle le personnel recruté n'est pas encore instruit?

- 7. Combien de temps faut-il pour une montée en puissance, de quelles décisions politiques dépend la réussite?
- 8. Comment peut-on garantir une montée en puissance, si les places d'armes disponibles ne sont aptes que pour l'instruction d'un petit nombre de bataillons par an?
- 9. Le Parlement peut-il décider ces modifications structurelles (Organisation de l'armée) sans une analyse approfondie et convaincante des menaces actuelles et futures ainsi que des possibilités de défense?
- 10. Peut-on réaliser ces étapes avant que le concept de la montée en puissance ait été présenté et discuté par le Parlement,

Postulat de la SSO

- Le noyau de compétence destiné à monter en puissance doit être équipé d'une technologie de pointe.
- Tous les cadres de l'armée à l'échelon tactique et au dessus doivent être instruits à la conduite du combat interarmes. Cela vaut aussi pour les cadres des forces de sûreté, pour autant que le temps disponible soit suffisant.
- Dans le cadre du noyau de défense, la troupe entière doit être instruite à la conduite du combat interarmes.

dans toutes ses conséquences (acquisition d'armement, instruction, personnel, financement, etc.), en tenant compte surtout de l'importance de la montée en puissance pour l'accomplissement de la mission de défense?

2.4. La promotion de la paix

Les capacités pour la promotion de la paix seront augmentées dans les prochaines années à un nombre de 500 militaires. conformément au Plan directeur. Par rapport à la coopération dans le domaine de la politique de sécurité extérieure, il s'agit surtout d'obtenir ou d'augmenter l'effectif du personnel pour les engagements internationaux. Le personnel militaire de carrière doit être motivé à participer aux engagements internationaux. A cet effet, les engagements pour la promotion de la paix seront, à l'avenir, une condition nécessaire pour certaines fonctions. Les militaires en service long ont la possibilité, sur une base strictement volontaire, d'accomplir la deuxième partie de leur service militaire dans le cadre d'engagements à l'étranger. D'autres mesures visant à obtenir les effectifs de personnel nécessaires sont en cours. En tout cas, le principe du volontariat vaut pour tous les militaires de milice.

Les bases suivantes ont été élaborées par la SSO par rapport aux engagements à l'étranger:

³ Il s'agit de regroupements des formations de conduite, de combat et d'aide au commandement dont la qualité et les effectifs font office de noyaux pour la montée en puissance en cas de défense. Par conséquent, l'armée est capable d'adapter l'instruction, l'équipement, les effectifs et la procédure d'engagement si une menace militaire concrète se profile. Si l'armée entend atteindre la pleine capacité de défense, elle doit disposer du personnel et du matériel nécessaires à la montée en puissance. En fonction de la situation initiale, cela peut durer des années.

POLITIQUE DE DÉFENSE



- 1. L'aspect international de la politique de sécurité, «La sécurité par la coopération», est aussi une politique visant à la sauvegarde des propres intérêts et pas seulement de nature humanitaire ou de solidarité. Dans un monde global, tous les conflits, surtout les nouveaux conflits régionaux, ont une influence directe sur la situation de sécurité en Suisse. Ces problèmes ne peuvent être maîtrisés que dans le cadre d'une coopération internationale. Une participation active aux opérations, par exemple à la guerre aérienne du Kosovo de l'OTAN en 1999 ou à l'opération «IRAQI FREE-DOM» en 2003, ne correspond en revanche pas à la tradition suisse de la politique d'intérêt.
- 2. Dans le cadre de Peace Support Operations (PSO), les troupes suisses comme par exemple la Swisscoy de la KFOR au Kosovo ou certains observateurs militaires de l'ONU remplissent aussi des missions dans le domaine de la sûreté et de la stabilité sectorielle. L'évolution de la situation peut demander, en l'espace de quelques heures, un engagement énorme pour sa propre protection ou pour l'exécution du mandat. Les militaires suisses ne sont pas des resquilleurs et doivent pouvoir faire face à une telle situation. Même si cela peut comporter des difficultés ou des dangers pour les troupes sur place. Ce fait doit faire l'objet d'informations de la part du DFAE et du DDPS, dans le processus de formation de l'opinion politique des politiciens et du public.
- 3. Le soldat suisse engagé en *PSO* est, dans nombreux cas, un *miles protector*, parce que ce



Des militaires suisses au Kosovo.

type d'activité réunit de plus en plus les aspects civils et militaires, ce qu'on appelle la coopération civilo-militaire. La ligne de séparation entre les missions militaires et les opérations d'aide à la reconstruction n'est pas toujours nette. Il y a, surtout dans ce domaine, souvent des difficultés et des problèmes culturels qui empêchent la compréhension. Les troupes suisses, ayant un gros contingent de militaires de milice et contractuels (en service long), sont à même d'apporter une contribution très valable. Le passage d'une tâche purement militaire à une tâche post conflictuelle est un aspect très complexe, qui demande l'emploi de spécialistes de différents domaines militaires et civils (administration, économie, religion, médiation). Pour de telles missions, la Suisse peut compter sur des civils qualifiés (DDC, CSA, SEF, CIVPOL) et des militaires qui ont presque tous complété une formation professionnelle, par exemple dans le domaine de la protection ABC, des télécommunications, de la logistique, de la médecine), dont les connaissances et le savoir-faire peuvent être offerts comme un tout. Malheureusement, cela n'a pas lieu très souvent, malgré une capacité accrue en matière d'interopérabilité en Suisse et avec l'étranger; quelques progrès ont été réalisés ces dernières années.

4. Les engagements internationaux civils et militaires (par exemple DEZA, SEF, CIVPOL, SWISSINT) de la politique de sécurité suisse doivent être encore mieux coordonnés. Il ne faut pas de nouvelles activités. Il faut plutôt un renforcement en termes de qualité ainsi qu'une meilleure coordination et évaluation (After Action Review & Lessons Learned Culture) des opérations et des engagements écoulés. En raison des ressour-

RMS N° 3 – 2006



ces limitées de notre petit pays, malgré l'augmentation du contingent à 500 militaires prévue en 2007/2008 et l'extension des activités militaires internationales, il faut absolument fixer des priorités régionales. Une condition essentielle est une analyse régulière des risques, élaborée par les instances compétentes de l'administration fédérale (DFAE, DDPS, DFJP). Une telle analyse pourra être optimisée au moyen d'une acquisition active d'informations sur place par les troupes suisses.

Postulat de la SSO

- Le service militaire dans le cadre de la promotion de la paix à l'étranger doit demeurer volontaire.
- Les éléments de milice doivent y être représentés en nombre, aussi bien dans la conduite que dans la troupe.
- Afin de passer de l'intention à la réalisation et de pouvoir vraiment augmenter les capacités, il faut rendre plus attrayant le principe du volontariat.

2.5. La réserve

L'importance de la réserve est trop grande par rapport au potentiel d'économies qui pourrait être atteint en renonçant à elle. Des économies peuvent être réalisées dans le domaine de l'équipement de la réserve en systèmes principaux. Le sens et l'importance de la réserve sont remis en question dans certains cercles.

Postulat de la SSO

- Il faut mettre en évidence d'une manière convaincante l'importance de la réserve dans la perspective des missions de longue durée et dans le cadre du concept de la montée en puissance.
- Dans ce contexte, il faut aussi mettre en évidence les économies réalisables dans le domaine de l'équipement de la réserve en systèmes principaux.

2.6. Le potentiel d'économies

C'est un fait positif qu'à moyen terme, les programmes d'armement fassent l'objet d'un recentrage dans les domaines de la conduite et de l'exploration. Des investissements dans les autres domaines restent toutefois nécessaires. Actuellement, l'accent des budgets est trop mis sur l'infrastructure et l'exploitation et pas assez sur les investissements.

Postulat de la SSO

- La fusion des Forces terrestres et des Forces aériennes actuelles doit être examinée, ainsi que l'abolition de différentes structures de conduite.
- L'organisation de l'administration doit être fortement simplifiée.
- Lors de projets d'acquisition d'armement, il faut mettre en évidence de ma-

nière plus systématique l'importance des biens d'armement pour les missions et pour la structure de l'armée (le cas échéant, aussi pour une éventuelle montée en puissance). Une évaluation transparente est impérative. Sans cela, le Parlement et la population ne seront pas en mesure de comprendre ce processus.

Par rapport à 2004, les mesures présentées permettent seulement d'économiser environ 20 millions supplémentaires, car les résultats en matière d'économies sont déjà en grande partie absorbés par le PAB 03. A moyen terme, les objectifs d'économies du PAB 04 peuvent uniquement être atteints à la charge des investissements. Les paramètres de base de l'armée actuelle doivent être examinés à long terme. Les crédits pour l'acquisition d'armement sont de la compétence du Parlement. Les politiciens doivent examiner régulièrement les finances de l'armée.

Postulat de la SSO

- Afin d'assurer une planification continue, un rythme de planification de quatre ans doit être introduit pour les programmes d'armement.
- Le cadre financier de 4 milliards de francs au minimum par an doit être assuré pour l'Armée XXI.



3. Processus de décision en matière de politique de sécurité

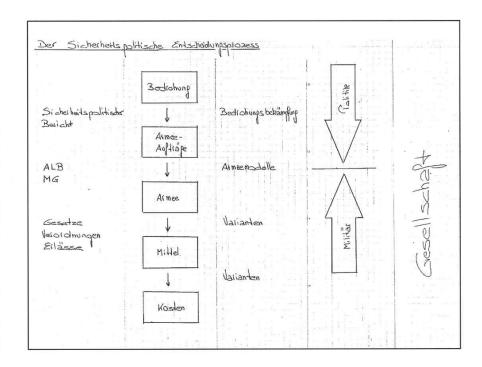
L'analyse du chapitre précédent montre que les décisions sur les étapes 2008 à 2011 n'ont pas été précédées par des débats approfondis en matière de politique de sécurité. En principe, pour la politique de sécurité suisse des années à venir, deux voies sont possibles:

- 1. La continuation dans le cadre des bases existantes.
- 2. Un processus de décision politico-sécuritaire, comprenant la révision du Rapport sur la politique de sécurité et, par conséquent, l'élaboration d'un nouveau Plan directeur.

Postulat de la SSO

■ La politique de sécurité dans son ensemble - en particulier la conséquence et la cohérence des étapes de l'évolution de l'armée pour les années 2008 à 2011 – doit être réexaminée sur la base du schéma ci-contre.

L'éventail des menaces et des dangers probables constitue le point central des conditions-cadres de chaque processus de décision en matière de politique de sécurité. Avec l'Armée XXI, la Suisse a obtenu un instrument flexible, qui lui permet de maîtriser ses trois tâches stratégiques, notamment la promotion de la paix et la gestion des crises, la prévention et la maîtrise des dangers existentiels ainsi que la défense. Elles sont



énumérées dans l'ordre de probabilité dans lequel il serait susceptible que l'événement se produise.

Actuellement, l'armée est engagée continuellement dans les deux premiers domaines. Ses partenaires sont, d'un côté, les instruments de la politique extérieure (responsable du choix des foyers de crise dans lesquels un engagement de l'armée pour la promotion de la paix serait judicieux) et, de l'autre côté, les instruments de la politique intérieure.

Par ses instruments en matière de politique de sécurité (la politique extérieure, la protection de la population, la politique économique, l'approvisionnement économique du pays, la police, l'information), la Suisse suit une stratégie visant à maîtriser les dangers actuels les plus probables ainsi qu'une aggravation éventuelle de la situation. L'essentiel est que ces instruments soient bien coordonnés entre eux, afin de

garantir une coopération efficace. La nouvelle situation par rapport aux menaces et aux dangers demande que les moyens disponibles soient reliés de manière optimale. Une séparation nette entre le domaine civil et le domaine militaire n'est plus possible. Les limites entre la sécurité intérieure et la sécurité extérieure sont flottantes.

Postulat de la SSO

- Tous les amendements, tels qu'ils résultent partiellement des décisions du 11 mai 2005, ne doivent être déposés qu'après un processus de décision politico-sécuritaire transparent.
- Le point de départ doit toujours être la situation actuelle. Les risques et les menaces ne tiennent pas compte des finances!

RMS N° 3 – 2006



Conclusions

Le prochain Rapport sur la politique de sécurité doit réexaminer les piliers essentiels de notre Etat, notamment:

- Le positionnement de la Suisse au sein des Etats européens.
- La neutralité (définition, interprétation, avantages et désavantages).
- Les définitions «Principe de milice», «Armée de milice», compatibilité avec le principe de milice, avec tous les avantages et les désavantages (y compris le décompte des coûts intégraux).
- Le service militaire obligatoire.
- Le partage des compétences entre la Confédération, les Cantons et les communes,

ainsi que les institutions privées dans le domaine de la sécurité.

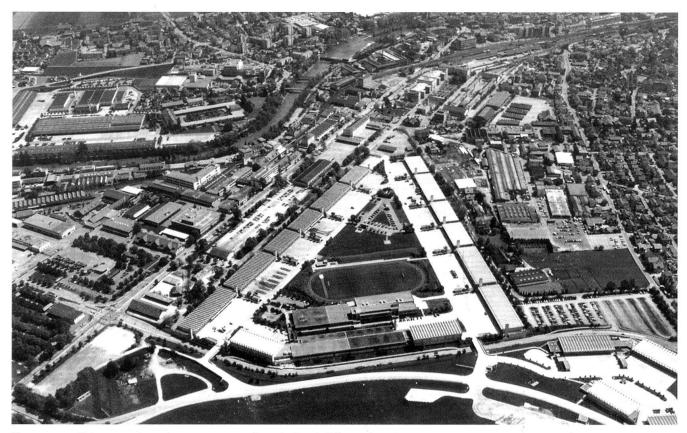
- La coopération, en Suisse et avec l'étranger, ses variations et ses délimitations dans le domaine de l'armement et de l'instruction.
- Les missions de l'armée, les modèles d'armée, les profils de prestations.

Il est absolument nécessaire d'obtenir un consensus de base en matière de politique de sécurité. Un débat approfondi dans ce domaine permettrait de réaliser une majorité représentative, ce qui constitue une condition fondamentale pour une planification sérieuse de l'armée.

Les politiciens doivent prendre en compte l'importance accrue qui revient aux explications dans notre démocratie, également quand il s'agit de mesures touchant à la politique de sécurité et militaire. Si les informations ne sont pas régulières et convaincantes, le fossé entre les connaissances de quelques personnes et les connaissances du peuple s'élargira énormément.

Avant la communication des décisions du 11 mai 2005, la SSO avait contacté les quatre partis gouvernementaux. Une réaction lui est parvenue seulement d'un parti. Cela est inquiétant et regrettable!

Il y a beaucoup de travail à faire pour la politique en général et pour le Conseil fédéral et le Parlement en particulier. La Société suisse des officiers fera sa part!



Le centre d'instruction des troupes mécanisées à Thoune.